

## **Intermittents du spectacle : Serge Grouard, maire d'Orléans, appelle à une prolongation adaptée de « l'année blanche »**

Depuis un an, le monde de la culture et des arts est frappé de plein fouet par la crise sanitaire et ses conséquences. La fermeture des établissements et des lieux culturels, les annulations et les reports *sine die* de spectacles sont autant de coups portés aux professionnels et à toute l'économie culturelle.

Malgré la prolongation de leurs droits aux allocations chômage jusqu'au 31 août 2021, les intermittents du spectacle sont particulièrement touchés par les conséquences des mesures sanitaires. Selon Serge Grouard qui a rencontré, jeudi 11 mars, le « Collectif Unitaire des Intermittents et Précaires du Loiret » (CUIP 45) : *« La question spécifique du soutien aux intermittents et précaires est particulièrement sensible, urgente, et nécessite la mise en place des mesures de soutien à court, moyen et long terme pour protéger l'emploi de nos artistes locaux et professionnels de la culture. La priorité absolue consiste à prolonger l'année blanche de l'intermittence du spectacle et de le faire de manière adaptée ».*

En effet, à la fin de « l'année blanche » instaurée par le gouvernement, soit officiellement le 31 août 2021, les intermittents devront justifier de 507 heures d'activité professionnelle pour renouveler leurs droits. Dans ce contexte de crise sanitaire, la plupart des intermittents n'auront pas effectué 507 heures sur 12 mois. Même en cas de prolongation de l'année blanche, cette situation ouvrira des droits très limités dans le temps pour certains intermittents du spectacle. *« Il est donc indispensable que l'État assouplisse les règles d'ouverture des droits des intermittents en permettant notamment d'étaler dans le temps la sortie de l'année blanche, ceci afin d'éviter une reprise brutale et inadaptée du mode de calcul, sorte d'« effet guillotine » qui serait catastrophique pour tout le secteur culturel et ses professionnels »* souligne Serge Grouard qui a alerté la ministre de la culture, Roselyne Bachelot, sur le sujet.

À Orléans, depuis l'été 2020, des dispositifs ont été mis en œuvre pour soutenir l'emploi culturel et la création à Orléans. C'est l'objectif du fonds de soutien municipal exceptionnel de 250 000 euros mis en place en janvier dernier qui s'associe au maintien de l'intégralité des subventions à destination des acteurs de la culture et à l'octroi d'une enveloppe de 20 000 euros destinée à la commande auprès des librairies de la ville.

---

### CONTACT PRESSE

Stacy Mille - attachée de presse Mairie d'Orléans

[stacy.mille@orleans-metropole.fr](mailto:stacy.mille@orleans-metropole.fr)

07.72.33.66.98